



FRANCE FORMATION SECURITE REUNION

Centre de formation aux métiers de la sécurité

APS ASD

CERTIFICAT D'ACTEUR DE PREVENTION ET SECOURS - AIDE ET SOIN A DOMICILE

DUREE DE FORMATION :	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION :
3 jours (2 + 1) total 21 Heures (Recyclage TOUT LES 2 ANS durée 7H)	Minimum 5 stagiaires maximum 10 par session. Il est possible d'étendre le groupe à un maximum de 12 personnes. Dans ce cas, la durée de la session sera allongée d' 1 heure par personne supplémentaire.
PRE REQUIS :	
Aucun	
INTERVENANTS ET QUALIFICATION :	
<p>La formation est dispensée au par un formateur CPS ID certifié INRS rattaché à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un organisme de formation habilité pour la formation de CPS ID et le Maintien et Actualisation des Compétences - Une entreprise conventionnée pour la formation de ses CPS ID et le Maintien et Actualisation des Compétences - Les moniteurs diplômés ont été formés par la CGSS Réunion et doit être à jour de son Maintien et Actualisation des Compétences. 	
DATES ET HORAIRES :	
Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.	
LIEU :	
Dans vos locaux pour une formation de groupe en intra, salle en adéquation avec le groupe.	
PUBLIC CONCERNE :	
Tout salarié du secteur de l'aide et du soin à domicile, livraison de repas à la personne, hospitalisation à domicile...	
LES MOYENS ET METHODES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :	
<p>La formation sera dispensée en utilisant comme support :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des documents Powerpoint vidéo projetés, - des mannequins d'entraînement à la réanimation cardio-pulmonaire (adulte, enfant, nourrisson) - défibrillateur semi automatique externe - kit de simulation de blessures : saignement, brûlures... - trousse de pharmacie (désinfectant, alcool, gaze...) <p><u>Méthodes pédagogiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Techniques pédagogiques qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes, les techniques et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain <p>Certification : mise en situation des participants, sous la forme de cas concrets de mise en</p>	

situation à réaliser.

PRESENTATION FORMATION :

Se former à la prévention et aux secours dans le secteur de l'aide et du soin à domicile. La formation APS ASD répond aux obligations réglementaires de prévention inscrites dans le code du travail.

Cette formation permet de rendre le métier attractif par l'acquisition et la reconnaissance de nouveaux savoirs dans les domaines "prévention" et "secours" par la délivrance du APS ASD après validation.

La formation à pour objectifs de :

- Prévenir les risques liés à son métier
- Participer à l'amélioration des conditions de travail, à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail

PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION

Les contenus de cette formation sont répartis sur 3 jours non consécutifs (2 j + 1 j) avec une intersession permettant l'expérimentation sur le terrain et une meilleure intégration des connaissances.

Développer ses connaissances sur la prévention :

Connaître le rôle de l'intervenant à domicile en tant qu'acteur de la prévention sur son lieu de travail - identifier des situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail et ses déplacements - identifier le contexte relationnel (la personne aidée et son réseau) - analyser les situations professionnelles à risque liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain - agir et réagir face à une situation de travail à risque (recherche de pistes d'amélioration) - informer (proposition d'amélioration dans une approche partagée) - les aspects réglementaires et procéduraux - les techniques de manutention des personnes malades, handicapées ou âgées dépendantes - évaluation

Conforme à la proposition de programme de formation de l'INRS, V3-03/2012

1ere journée (module 1 : 7 heures de face à face pédagogique) :

- Présentation des objectifs de la formation, du formateur et des stagiaires
- La prévention : généralités
- La démarche de prévention : les risques de la profession
- L'observation et l'analyse de la situation de travail
- Les propositions d'amélioration
- Les techniques de manutentions des personnes

2eme journée (module 2 : 7heures de face à face pédagogique ; consécutive à la 1ere journée) :

- Le secourisme en milieu de travail : les finalités
- Partie 1 : protéger, examiner, faire alerter ou alerter
- Le secourisme en milieu de travail
- Partie 2 : secourir (mises en situation)

3eme journée (7heures de face à face pédagogique ; intersession après la 2eme journée) :

- Les propositions d'amélioration : informer, rendre compte (module 1)
- Evaluation : étude de cas et mise en situation (module 1)
- Le secourisme en milieu de travail (module 2)
- Partie 3 : secourir (fin), mises en situation et évaluation travail (module 2)
- Bilan : point sur les compétences acquises
- Evaluation de la formation :

Un bilan de stage est réalisé en fin de formation

Il vise à recueillir les réactions des participants et à mesurer leur degré de satisfaction par rapport aux contenus de l'action et aux méthodes pédagogiques utilisées

Une synthèse est réalisée puis envoyée à la Direction de(s) Etablissement(s), ainsi qu'au formateur ayant animé la formation

Développer ses connaissances sur le secours :

Connaître le rôle du secouriste sur son lieu de travail - mettre en sécurité une situation d'accident

- examiner la victime en vue de lui porter secours et de faire alerter - faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes - réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée

A LA FIN DE LA FORMATION, IL EST REMIS A CHAQUE STAGIAIRE :

- 1 livret pratique (aide-mémoire),
- un certificat «APS ASD », si le participant a passé, avec succès, les épreuves certificatives.
- Une attestation individuelle de formation

VERIFICATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des CPS ID. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Epreuves certificatives du CPS ID » et utilisés lors de chaque formation.

A l'issue de cette évaluation, un Certificat de CPS ID sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

FFSR centre de formation : 95, avenue Mahatma Gandhi, Quartier Français 97441 Sainte-Suzanne

TEL : **02.62.50.73.24**. GSM Rémy Rège : **06.92.25.92.12**

ffsr@ffsreunion.fr

N° SIRET : 452173750 00038- Déclaration d'activité: 98 97 03005 97 –
Agréments : APS ASD: 781024/2015/ASP CPS-ID-01/O/23

Membre du Syndicat Professionnel de la Formation en Prévention et Sécurité (FPS)

